



REGLEMENT DU TROPHEE GLAZIG AGALON

Festival Cornouaille Quimper - Samedi 25 juillet 2015

Article 1 : Le concours est organisé par la Fédération War'Leur Penn-ar-Bed dans le cadre du Festival Cornouaille Quimper.

Article 2 : Le concours est ouvert à tous les danseurs appartenant ou non à un milieu associatif. La participation se fait par une inscription le jour même du concours.

Article 3 : Les danseurs peuvent être répartis en deux catégories suivant le nombre d'inscrits : les jeunes de moins de 15 ans, les plus de 15 ans.

Article 4 : Deux modes de gavotte sont proposées au concours :

- une gavotte tournée vers le pays de l'Aven dénommée, parfois, gavotte « de Landudal », dansée en chaine courte,
- une gavotte de concours dite « de Quimper », dansée en couple.

Article 5 : Les couples de danseurs s'inscrivent pour la gavotte qu'ils souhaitent pratiquer.

Article 6 : Les membres du jury sont choisis par la Fédération War'Leur Penn-ar-Bed.

Article 7 : Les membres du jury sont seuls responsables de leurs décisions quant au choix et au classement des danseurs.

Article 8 : Certaines suites de danses se composent d'une gavotte, d'un bal, d'un jabadao et d'une gavotte d'honneur. Le jury se garde le droit d'observer les danseurs pendant toute la suite de danses afin d'étayer son jugement.

Article 9 : Un classement est établi par mode de gavotte.

Article 10 : Chaque couple doit obligatoirement participer aux qualificatifs pour pouvoir se présenter en finale de chaque mode de gavotte.

Article 11 : Le concours est qualificatif pour le Championnat de danse traditionnelle organisé par la Confédération War'Leur qui aura lieu en septembre à Gourin.

Article 12 : Toute participation à ce concours implique l'acceptation du règlement dans son ensemble, et l'acceptation du jury dans sa composition et dans ses décisions. La Fédération War'Leur Penn-ar-Bed se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours pour toutes raisons qu'elle jugera nécessaire.